



LISTE NATIONALE DES ORGANISMES QUALIFIÉS DE DROIT PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION FEADER 2023-2027

Actualisation du 10 mars 2023

Les établissements publics suivants :

- Agences de l'eau
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Agence de services et de paiement (ASP)
- Agence Pôle Emploi
- AgroParistech
- Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM, caisses régionales et départementales)
- Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV, caisses régionales et départementales)
- Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Centre national de la musique (CNM)
- Agence nationale du sport (ANS)
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Centre National de recherche scientifique (CNRS)
- Établissements consulaires : Chambres de commerce et d'industrie (CCI), Chambres de métiers (CM) et Chambres d'agriculture (CA)
- Collège de France
- Conservatoire du littoral
- Conservatoire national des arts et métiers
- Écoles nationales supérieures (cf. liste Directive)
- Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
- Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- Institut national d'histoire de l'art (INHA)
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Observatoire de Paris - PSL
- Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG)
- Office national des forêts (ONF)
- Offices publics de l'habitat
- Universités

Les structures qualifiées de droit public suivantes :

- Agence bio
- Association nationale des groupements de créateurs (ANGC)
- Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH)
- Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)
- Caisse d'allocations familiales (CAF, caisses régionale et départementale)
- Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- Conservatoires d'espaces naturels et Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
- Centres Techniques Industriels (CTI) : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), Centre technique de la conservation des produits agricoles (CTCPA), Institut français des productions cidricoles (IFPC), Institut français de la vigne et du vin (IFV), Terre Inovia – Institut technique de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre, Institut technique des corps gras et produits apparentés (ITERG), Institut technologique des forêt cellulose bois-construction aménagement (FCBA)

- Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)
- Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies (FNCRR)
- Fédération de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON, FREDON)
- Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
- Fédération Nationale des Safer (FNSafer) et les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FNCS)
- Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), les Unions Régionales (URACOFOR) et les Association départementale des Communes forestières (ADCOFOR)
- Maisons familiales et rurales (MFR) *
- Missions locales pour l'emploi et l'insertion
- Mutualité sociale agricole (MSA, nationale et caisses régionales et départementales)
- Opérateurs de compétences (OPCO) ou les organismes collecteurs agréés (OCA) de fonds de la formation professionnelle
- Sociétés d'économie mixte locales (SEML)
- Union nationale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (UNCPIE)

* sauf les Maisons Familiales Rurales offrant essentiellement des formations d'adultes financées par les entreprises, via leurs organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour lesquelles **l'AG doit effectuer au cas par cas une analyse du critère de financement majoritairement public.**